

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

I/ AGIRabcd est une Association sans but lucratif, régie par la loi française du 1er décembre 1901, déclarée le 3 octobre 1983 sous le N° 832711 (J.O. du 18 octobre 1983). Elle a été reconnue d'Utilité Publique par décret du 9 août 1990 (J.O. du 21 août 1990). Présente sur le Département du pas-de-Calais à ARRAS, elle regroupe des Retraités(es) et Préretraités(es) qui, en autres actions, mettent bénévolement leurs compétences professionnelles au service des Personnes en difficulté.

II/ Le ou la Propriétaire du véhicule s'engage : à assurer l'intégralité des frais d'entretien, d'assurance, de carburant dudit véhicule, comme, s'il y a lieu, à rémunérer les services du pilote au moyen de Chèque-Emploi-Service-Universel (CESU) sur la base du SMIC horaire en cours, ainsi que cela sera stipulé aux Conditions Particulières du Protocole d'Accord. Il ou Elle préviendra sa Compagnie d'Assurance de sa décision de ne plus conduire le dit véhicule et l'informerait d'en confier la conduite à la personne dont il donnera les coordonnées.

III/ La personne choisie pour conduire le véhicule apportera la preuve de détenir le permis de conduire depuis plus de 15 ans avec un minimum de 8 points. Il attestera sur l'honneur que celui-ci est en cours de validité au jour de la signature du Protocole d'Accord établi par AGIRabcd pour le compte des deux parties, ainsi que d'être à jour de quittance en matière d'assurance en responsabilité civile. Cette personne s'engagera également à se soumettre à un test de conduite sous le contrôle d'une Auto-école choisie par AGIRabcd et d'en accepter les conclusions sans que cette dernière ait à justifier du ou des motif(s) d'un refus. Elle acceptera une remise à niveau du code de la route assurée par AGIRRoute et fournira un extrait du casier judiciaire.

IV/ Le véhicule sera pris et ramené au domicile de son propriétaire, sauf décision contraire de celui-ci. En cas d'infraction(s) relatives à la conduite constatée(s) par les Forces de l'Ordre, le conducteur s'engage à en payer l'amende. Il reconnaît de plus savoir, qu'au cas où il dissimulerait le fait d'avoir zéro point, sa responsabilité pénale et financière serait totalement engagée en cas de sinistre.

V/ Il pourra être mis fin au Protocole d'Accord : par l'un ou l'autre des Signataires, un mois avant la fin du trimestre en cours, en prévenant AGIRabcd qui fera le nécessaire pour prévenir l'autre partie. Cette décision, si elle est le fait du Propriétaire du véhicule, ne le dispense pas de ses obligations d'Employeur en matière de droits du travail. AGIRabcd, dans ce cas, conseillera au mieux dans l'intérêt des parties.

En cas de décès du Propriétaire du véhicule, signataire du Protocole d'Accord, AGIRabcd informé dans les meilleurs délais, étudiera, là aussi, toutes les solutions à apporter pour la poursuite éventuelle du service, notamment en cas de veuvage.



AGIRabcd Association Générale des Intervenants Retraités  
40, rue Letort 75018 PARIS 01 47 70 18 90 [www.agirabcd.org](http://www.agirabcd.org)  
Association ONG - Reconnue d'Utilité Publique

ÊTRE BÉNÉVOLE DONNE DU SENS À SA VIE

VOUS ÊTES  
A LA RETRAITE  
VOUS ÊTES  
BON CONDUCTEUR



Service Communication AGIRabcd - Flyer CAR34 - 2017

VOUS  
RAPPROCHE

## VOUS DISPOSEZ D'UNE VOITURE

- Votre véhicule est en bon état
- Vous êtes autonome et souhaitez le rester
- Vous hésitez à prendre le volant
- Vous êtes prêt à contribuer financièrement

## VOUS ÊTES BON CONDUCTEUR

- Vous êtes habilité à conduire
- Vous souhaitez accompagner un retraité
- Vous êtes disponible
- Vous chercher un complément de revenus



## MET EN RELATION UN RETRAITÉ AVEC UN CONDUCTEUR

### MODALITÉS

- La personne retraitée contacte AGIRabcd
- AGIRabcd recherche un conducteur disponible apte à conduire
- La personne retraitée et le conducteur signent le contrat en présence d'AGIRabcd
- les deux parties organisent librement leurs déplacements
- La personne retraitée règle le conducteur en chèque emploi-service

### CONTACTS

BASSIN DE THAU	Marie Aghina	07 61 45 77 29
MONTPELLIER	Hélien Lombard	07 67 07 40 85
PIC SAINT LOUP ET GANGES	Babeth Lestrade	06 13 52 89 12